

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00377
Numéro SIREN : 800 996 852
Nom ou dénomination : 2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005331

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**



738978

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/005331**
n° de gestion : **2014B00377**
n° SIREN : **800 996 852 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 18/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS - Société à responsabilité limitée
28 rue Jean Jullien Davin 26000 Valence -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



738978

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2 CARA PARTICIPATIONS Neant *

Adresse de l'entreprise 2 AVENUE JEAN MONNET 26000 VALENCE

Numero SIRET * 8 0 0 9 9 6 8 5 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7	3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	302 839	491 000	
	Total I (5)	044	048	302 839	491 000	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	453 080	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	8 282	29 734	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	461 362	29 734
		Total général (I+II)	110	112	764 201	520 734

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 000	30 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Reserve légale	126		3 000	3 000	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	37 197	16 973	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		54 884	20 224	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		125 081	70 197
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			96 979	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172	639 120	353 558	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		639 120	450 537	
	Total général (I + II + III)	180		764 201	520 734	

RETOUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	453 080	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	238 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

Formulaire obligatoire l'article 302 Section A bis du Code Général des Impôts Désignation de l'entreprise SARL 2 CARA PARTICIPATIONS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le															
		13	1	2	2	0	1	7	13	1	2	2	0	1	6							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires			209				210														
	Production vendue	biens		215				214														
		services *			217				218													
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222														
	Production immobilisée *							224														
	Subventions d'exploitation reçues							226														
	Autres produits							230														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)														232							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234													
		Variation de stock (marchandises) *							236													
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238														
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240														
Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)								242		220				49								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243				244		450												
Rémunérations du personnel *								250														
Charges sociales (cf renvoi 380)								252														
Dotations aux amortissements *								254														
Dotations aux provisions								256														
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262							9								
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																			
Total des charges d'exploitation (II)														264								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270		670					58	
Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																(670)					(58)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280		19 080				26 600									
	Produits exceptionnels (IV)						290		238 500													
	Charges financières (V)						294		6 365				6 318									
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300		195 661												
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																		
Impôts sur les bénéfices *							306															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310		54 884					20 224	
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2														312		54 884				314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316															
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles						318															
	Provisions non déductibles *						322															
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)						324															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				330															
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248																	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251															
	(Part de loyers dispenses de réintégration)				249																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999															
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997									
	Entreprise nouvelles (41 sexes)	986		Zone franche urbaine (41 sexes et zones A)	987		Zones de réaffectation de la défense (11 sexes)	127		Zones de revitalisation rurales (11 sexes)	138		342									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		Jeune entreprise innovante (41 sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 (modifiés))	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 (modifiés))	990											
	Dons de ZFA (44 quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédit d'impôt sur le revenu en matière de déficit	346					350	54 232								
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655																		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2														352		652				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)						356															
	Déficits antérieurs reportables *			4 033									360	652								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2														370		0				372		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	491 000		7 500
TOTAL	491 000		7 500
TOTAL GENERAL	491 000		7 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés		195 662	302 838	302 838
TOTAL		195 662	302 838	302 838
TOTAL GENERAL		195 662	302 838	302 838

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	453 080	453 080	
TOTAL	453 080	453 080	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	639 120	639 120		
TOTAL	639 120	639 120		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 944			

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 €
Siège social : 28 rue Jean Jullien Davin
26000 VALENCE

RCS ROMANS 800 996 852

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Exemplaire certifié conforme
Destiné au Greffe du Tribunal de commerce

[Signature]

2CARA PARTICIPATIONS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €

Siège social : 28 rue Jean Jullien Davin

26000 VALENCE

800 996 852 RCS ROMANS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 54 884.19 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 54 884.19 € |
| - Une somme de | 54 884.19 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance

